



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### **Spruzit AF Anti-ravageurs**

Date d'édition 27.02.2023  
Date d'exécution 24.02.2023  
Version 1.6 (fr,CH)  
remplace la version de 25.08.2020 (1.5)

## \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### \* 1.1 Identificateur de produit

**Nom commercial du produit/désignation** Spruzit AF Anti-ravageurs  
**Prod-Nr.** 4005240158340, 4005240166895  
CPID 513965-18  
Zul-Nr. W 6670

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### **Usage de la substance/du mélange**

Spray insecticide.

#### **Remarque**

A base de pyrethrum. Insecticide - agit sur le système nerveux des insectes ciblés.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

W. Neudorff GmbH KG (CH)  
An der Mühle 3  
D-31860 Emmerthal  
Téléphone +49 5155 624-0  
Télécopie +49 5155 6010  
E-mail msds@neudorff.de  
Site web www.neudorff.ch

#### **Producteur**

Herstellerin: Neogard AG, Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil, Telefon +41 62 767 00 50, www.neogard.ch  
Bewilligungsinhaberin: GNS Consult AG, Konstanzerstrasse 19, CH-8274 Tägerwilen

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145  
info@toxinfo.ch

## \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification  
N° 1272/2008 [CLP]  
Aquatic Chronic 3, H412

#### **Consignes en cas de risques pour l'environnement**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **Remarque**

L'examen L2 de la combustion auto-entretenu selon le règlement UN CLP partie III, paragraphe 32, respectivement 2.6.4.5 est négatif.

### \* 2.2 Éléments d'étiquetage

#### \* étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### **Mentions de danger**

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Spruzit AF Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023  
Date d'exécution 24.02.2023  
Version 1.6 (fr,CH)  
remplace la version de 25.08.2020 (1.5)

#### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P501 L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou remis à un centre de collecte pour déchets spéciaux. L'emballage vide doit être éliminé avec les déchets urbains.

\* **prescriptions particulières concernant la détermination des moyens de protection des plantes**

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

\* **2.3 Autres dangers**

\* **Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles**

Éviter de répandre le produit de manière incontrôlée dans la nature.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

non applicable

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
67-63-0	200-661-7	propan-2-ol	4 pds %	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	
613-022-00-6	(Numéro d'identification UE)	pyréthrines	0.005 pds %	Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	M=100 (Aquatic Acute 1) M=100 (Aquatic Chronic 1)

#### Remarque

Contient de l'huile de colza.

Contient 0,02% d'extrait de pyrèthre (25%) - l'équivalent de pyréthrines 0,005%.

\* **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

\* **4.1 Description des premiers secours**

#### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

En cas de symptômes, consulter un médecin.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

\* **Après contact avec les yeux**

En cas de contact de la colle avec les yeux, consulter éventuellement un ophtalmologiste.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### En cas d'ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### **Spruzit AF Anti-ravageurs**

Date d'édition 27.02.2023  
Date d'exécution 24.02.2023  
Version 1.6 (fr,CH)  
remplace la version de 25.08.2020 (1.5)

## **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

### **Symptômes**

Aucun symptôme spécifique n'est connu à ce jour.

## **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

### **Informations pour le médecin**

Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

## **\* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **\* 5.1 Moyen d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés**

Eau  
Mousse  
Poudre d'extinction  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

#### **Produits de combustion dangereux**

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

### **5.3 Conseils aux pompiers**

Aucune donnée disponible

### **Informations complémentaires**

La formulation n'entretient en aucun cas la combustion.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

#### **Pour les non-secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnel.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

#### **Pour la rétention**

Matière appropriée pour recueillir le produit:  
Liant universel

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Aucune donnée disponible

## **\* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **\* 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **\* Mesures de protection**

Utiliser uniquement conformément au mode d'emploi.  
Éviter de:  
Contact avec les yeux  
Contact avec la peau



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### **Spruzit AF Anti-ravageurs**

Date d'édition 27.02.2023  
Date d'exécution 24.02.2023  
Version 1.6 (fr,CH)  
remplace la version de 25.08.2020 (1.5)

\* **Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale**

Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.  
Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.  
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.  
Tenir éloigné des denrées alimentaires humaines et animales.

\* **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Demandes d'aires de stockage et de récipients**

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

**Classe de stockage**

12 liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

**Autres indications relatives aux conditions de stockage**

Conserver à l'abri du gel!  
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.  
Protéger de l'action de la lumière.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Recommandation**

Uniquement utiliser comme insecticide à pulvériser conformément au mode d'emploi!

\* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites au poste de travail**

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
67-63-0	200-661-7	Propan-2-ol	200 [ml/m <sup>3</sup> (ppm)] 500 [mg/m <sup>3</sup> ] Court terme(ml/m <sup>3</sup> ) 400 Court terme(mg/m <sup>3</sup> ) 1000 (CH)

\* **8.2 Contrôle de l'exposition**

\* **Protection individuelle**

**Protection yeux/visage**

pas nécessaire

**Protection des mains**

Si nécessaire, porter des gants jetables (plastique ou caoutchouc).

\* **Protection corporelle:**

pas nécessaire

**Protection respiratoire**

pas nécessaire

\* **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

\* **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**État physique**

liquide, émulsion



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Spruzit AF Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023  
Date d'exécution 24.02.2023  
Version 1.6 (fr,CH)  
remplace la version de 25.08.2020 (1.5)

#### Couleur

blanchâtre

#### Odeur

caractéristique

#### Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	52 °C	EEC A9 / DIN EN 22719	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	6.08 (20°C)	CIPAC MT 75	
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	Densité relative 0.992 g/cm <sup>3</sup> (20°C)	EEC A 3	
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

#### 9.2 Autres informations

##### Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Teneur en solvant	env. 4 %		
Propriétés explosives			Le produit ne présente aucun risque d'explosion.
Propriétés comburantes			Le produit ne pas comburant.

##### Autres informations

L'examen L2 de la combustion auto-entretenu selon le règlement UN CLP partie III, paragraphe 32, respectivement 2.6.4.5 est négatif.

#### \* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Spruzit AF Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023  
Date d'exécution 24.02.2023  
Version 1.6 (fr,CH)  
remplace la version de 25.08.2020 (1.5)

#### 10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

#### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

#### \* 10.6 Produits de décomposition dangereux

##### Indications diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

### \* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### \* Toxicité aiguë

##### \* Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë		OCDE 401	Based on the available data, the classification criteria are not met.
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

##### \* Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant.	OCDE 404	Dérivé d'études sur le concentré (EC).

##### \* Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant.	OCDE 405	Dérivé d'études sur le concentré (EC).

##### Sensibilisation respiratoire

non déterminé

##### \* Sensibilisation cutanée

##### Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.		OCDE 406	Dérivé d'études sur le concentré (EC).

##### Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé

##### Cancerogénité

non déterminé



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Spruzit AF Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023  
Date d'exécution 24.02.2023  
Version 1.6 (fr,CH)  
remplace la version de 25.08.2020 (1.5)

#### Toxicité pour la reproduction

non déterminé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

#### Danger par aspiration

non déterminé

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

### 12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			Biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

### 12.7 Autres effets nocifs



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### Spruzit AF Anti-ravageurs

Date d'édition 27.02.2023  
Date d'exécution 24.02.2023  
Version 1.6 (fr,CH)  
remplace la version de 25.08.2020 (1.5)

## Autres informations écotoxicologiques

### Informations complémentaires

Le pyrèthre se décompose pratiquement entièrement en 24 h.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
020108 *	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
061301 *	produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides

#### Élimination appropriée / Produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

#### Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

#### Remarque

Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	-	-	-
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	-	-	-
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	-	-	-
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	-	-	-
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	Non	Non	Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

### Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.

### Transport par voie terrestre (ADR/RID)

#### Remarque

L'examen L2 de la combustion auto-entretenu selon le règlement UN CLP partie III, paragraphe 32, respectivement 2.6.4.5 est négatif.

Non classifié pour cette voie de transport.





Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

### **Spruzit AF Anti-ravageurs**

Date d'édition 27.02.2023  
Date d'exécution 24.02.2023  
Version 1.6 (fr,CH)  
remplace la version de 25.08.2020 (1.5)

## \* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### \* 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### \* autres réglementations (UE)

##### **À observer:**

Produit phytopharmaceutique homologué conformément au règlement (UE) 1107/2009.

#### \* **Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV** valeur de COV 4 %

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## \* RUBRIQUE 16: Autres informations

### \* **Abréviations et acronymes**

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

CLP: Classification, étiquetage et emballage

CAS: Chemical Abstracts Service

Acute Tox. 4, H302: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Acute Tox. 4, H312: Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 4

Acute Tox. 4, H332: Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4

Aquatic Chronic 3: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique court terme (aiguë), Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 1

Flam. Liq. 2: Matières liquides inflammables, Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2

STOT SE 3, H336: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (effet narcotique)

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques

EWC: European Waste Catalogue

UN: Organisation des Nations unies

EU: Union européenne

EC: Communauté européenne

EN: Norme européenne

VOC: Composés organiques volatils

WGK: classe risque aquatique

### **Indications diverses**

Lire le mode d'emploi!

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

### **Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

**Spruzit AF Anti-ravageurs**

Date d'édition 27.02.2023  
Date d'exécution 24.02.2023  
Version 1.6 (fr,CH)  
remplace la version de 25.08.2020 (1.5)

---

**Indications de changement**

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente